

# Règlement de course

Broc, Septembre 2023

## « COURSE de montagne LA CHIA1300 »

### Article 1 – Désignation

La CHIA1300 est une course à pied populaire organisée au sein de la commune de Pâquier par la société « Club Sportif Le Pâquier ».

### Article 2 – Epreuves

Course à pied empruntant des routes communales et chemins pédestres sur les Communes du Pâquier, Bulle et Vuadens, avec traversée sporadique de routes cantonales du canton de Fribourg. La course propose différents parcours à choix :

- Petits parcours : en boucles de 900m / tour pour les catégories jeunes (jusqu'à 16 ans). Nombre de boucles selon catégorie du document annexe « Catégories »
- Grand parcours : 14 km avec un dénivelé positif de 700m

*La catégorie walking emprunte le grand parcours en coupant par la buvette de la CHIA, Parcours 11km et 400d+*

*Les horaires de départs sont communiqués sur notre site Internet ainsi que sur le site internet du chronométreur partenaire.*

### Article 3 – Environnement

Il est obligatoire de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque un important dérangement de la faune / flore locale. Ne jetez aucun déchet, excepté sur « zone de ravitaillement indiquée », qui sera nettoyée et entretenue par les organisateurs. Chaque participant s'engage à respecter ces indications. Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié.

### Article 4 – Conditions de participation

La grande course (14km), est ouverte à toute personne, homme ou femme, **dès 16 ans**, (catégories juniors à vétérans), licenciée ou non. Chaque participant s'engage à posséder l'entraînement suffisant ainsi qu'à se trouver dans un état de santé lui permettant de participer à l'épreuve pour laquelle il est inscrit. La participation à « La CHIA1300 » entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

### Article 5 – Catégories

***\*Il est absolument interdit aux catégories enfants (moins de 16 ans) de prendre le départ du grand parcours !***

***Les jeunes dès 16 ans révolus peuvent prendre part à la grande course avec accord de leurs parents / représentant légal.***

Les différentes catégories sont répertoriées sur le document annexe « Catégories de la course LA CHIA1300 »

### Article 6 – Inscriptions

Les inscriptions peuvent être faites via Internet sur le site <https://cslepaquier.ch/> et également via le lien relayé par le chronométreur partenaire : [www.chronometrage.ch](http://www.chronometrage.ch)

L'inscription est valide uniquement lorsque le paiement a été effectué. Le paiement peut être réalisé via TWINT au moment de l'inscription, ou réglé en espèces directement sur place (pas de paiement par carte possible !).

Les inscriptions en ligne sont ouvertes jusqu'au mercredi minuit avant la course.

### ***Avec son inscription chaque participant accepte ce règlement sans réserve***

Le coût d'inscription réalisé par avance s'élève à :

- 20.- francs pour le grand parcours (14 km)
- 15.- francs pour la catégorie walking
- 10.- francs pour les catégories jeunes (moins de 16 ans)

Le prix d'inscription comprend le dossard, l'accès aux douches/vestiaires/sanitaires.

*Il est possible de s'inscrire sur place moyennant une majoration de 5.- francs (sous réserve de place).*

**Article 7 – Annulation d'une inscription** L'inscription à la course est définitive. L'annulation de l'inscription et un remboursement n'est pas possible. En cas d'accident ou maladie l'assurance remboursera la taxe d'inscription. Si par cas de force majeure, la course devait être annulée, l'organisation ne remboursera aucune inscription.

### **Article 8 – Remise des dossards**

Le retrait des dossards et/ou une inscription tardive doivent être effectués une heure avant le départ de la catégorie. Le bureau de course sera ouvert le samedi 25 mai 2024 dès 12h, à la salle polyvalente de Le Pâquier. Chaque dossard sera remis individuellement sur présentation d'une pièce d'identité ou de la confirmation d'inscription. **Le dossard doit être porté sur la poitrine et doit être visible pendant toute la course. Il doit donc toujours être positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.** Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés. Le chronométrage est assuré par Chrono-Logic ([chronometrage.ch](http://chronometrage.ch)).

### **Article 9 – Équipements**

- **Très fortement recommandé** : Boissons, gants, vêtements chauds en cas de mauvaises conditions climatiques, casquette ou bandana, lunettes de soleil.  
Bâtons autorisés pour la catégorie walking uniquement !

Les bâtons doivent obligatoirement être conservés du début à la fin de la course.  
Divers contrôles seront effectués aux départs ainsi qu'aux différentes arrivées.

### **Article 10 – Sacs coureurs**

Chaque concurrent peut déposer un sac contenant les affaires de son choix aux vestiaires et inscriptions.

### **Article 11 – Ravitaillements**

Le principe de course individuelle en auto-suffisance est la règle. Cependant, un ravitaillement proposant de l'eau sera à disposition à la mi-parcours au-dessus de la Part Dieu.

### **Article 12 – Accompagnateurs et animaux**

Les vélos, VTT ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours (exception faite pour le personnel bénévole : ouvreurs de course et balai). Toute assistance individuelle personnelle en dehors des zones de ravitaillement officielles est interdite. Il est interdit de courir avec un chien, même tenu en laisse.

### **Article 13 – Barrières horaires – interruption de la course**

Le temps maximal de course est de 3h00 (toutes catégories confondues).

### **Article 14 – Abandon et rapatriement**

En cas d'abandon non consécutif à une blessure, le concurrent doit **restituer son dossard à l'office de course (situé à la salle polyvalente de Le Pâquier)**.

### **Article 15 – Assistance – sécurité**

Un service sanitaire (samaritains) assure les premiers secours en cas de blessure.

Chaque participant assumera la totalité des conséquences financières découlant d'une blessure durant la course. L'organisation de la course, ainsi que la société du Club Sportif de Le Pâquier ne sauraient en aucun cas être tenu pour responsable d'une blessure survenue lors de La CHIA1300.

A cette fin, il incombe à chaque coureur de prendre ses dispositions concernant sa propre couverture d'assurance accident. L'organisation de course ne propose aucune assurance accident.

### **Article 16 - Classements et récompenses**

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

La remise des prix se tiendra après la course grand parcours, à la salle polyvalente de Le Pâquier. Si un participant est absent lors de la cérémonie de remise des prix, celui-ci demeure classé, mais ne pourra plus prétendre à l'obtention d'un prix de manière rétroactive.

### **Article 17 – Mise hors course-disqualification – pénalités**

Les concurrents refusant de se conformer au présent règlement seront éliminés, notamment pour :

- Absence - falsification de dossard
- Retard au départ de la compétition
- Tout point à l'encontre du présent règlement

Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritus) Refus de se faire examiner par le personnel sanitaire.

Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire par écrit à l'arrivée auprès du Comité de course.

### **Article 18 - Après-course**

Un ravitaillement solide et liquide sera proposé à tous les participants de la grande course dans l'aire d'arrivée.

### **Article 19 – Protection des données**

Par son inscription le concurrent donne son autorisation à la publication de son nom, prénom, année de naissance, lieu de domicile, numéro de dossard, temps de course et classement dans les listes d'inscription et des résultats. Cette autorisation s'étend à la publication de ces informations dans les médias écrits et électroniques ainsi que pour la diffusion sonore faite par les speakers de la course. Cette autorisation s'applique également aux concurrents inscrits par un tiers. Les photos et films réalisés dans le cadre de la manifestation peuvent être utilisés pour des médias écrits et

électroniques ainsi que pour de propres moyens promotionnels ou des livres. Ils ne donnent droit à aucune indemnisation. L'organisateur a le droit de céder des participants à des fins commerciales.

#### **Article 20 – Assurances Responsabilité civile**

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. **Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation.** Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

**Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier, de reporter ou d'annuler la compétition en cas de danger.**

*Attention : les évacuations hélicoptérées en Suisse sont payantes*

#### **Article 21 – Dopage**

Par le fait de s'inscrire et de participer à cette compétition, les sportives et sportifs se soumettent aux dispositions antidopage de **Swiss Olympic** et reconnaissent la compétence exclusive de sa "Chambre disciplinaire pour les cas de dopage" et celle du Tribunal arbitral du sport (Lausanne), à l'exclusion de tout autre tribunal ordinaire. Ils devront en outre en assumer les conséquences (suspension et/ou dénonciation).

Broc, le 08.09.2023

Au nom du comité de course

Membre du Club Sportif Le Pâquier et Chef de course

Matthieu Deillon